

## Code of Conduct

All members and guests have a responsibility to uphold the MWTC Code of Conduct and will act in a courteous, respectful and responsible manner both on and off the court. This includes the following:

1. Be inclusive and respectful of all members, guests, staff and visitors regardless of age, gender, religion, race, culture or sexual orientation.
2. Be respectful of all MWTC property and facilities including courts, nets, teaching equipment, grooming equipment, furnishings, supplies, chairs, tables, clubhouse, furniture and appliances.
3. Abstain from conduct that is considered damaging, harmful, disrespectful and negatively affecting members, staff and guests and club property or that creates tension and a bad environment for all.
4. Be respectful of the rights, dignity and behaviour of all MWTC players, coaches, staff and spectators.
5. Acknowledge and appreciate the skill, talent, potential and development of juniors and fellow members, players and competitors.
6. Refrain from interfering with MWTC employees with respect to club procedures and the performance of their duties.
7. Refrain from making unprofessional, disparaging or inflammatory remarks about the club, its employees or anyone concerned verbally or via action.
8. Refrain from conduct, language, behaviour or actions which could be regarded as sexual or discriminatory, harassment or bullying

## Code de conduite

Tous les membres et invités ont la responsabilité de respecter le code de conduite du CTMO et de se comporter de manière courtoise, respectueuse et responsable sur et aux abords des terrains. Cela inclut les points suivants :

1. Être inclusif et respectueux de tous les membres, invités, employés et visiteurs, quel que soit leur âge, leur sexe, leur religion, leur race, leur culture ou leur orientation sexuelle.
2. Être respectueux de tous les biens et installations du CTMO, y compris les terrains, les filets, l'équipement d'enseignement, l'équipement d'entretien, l'ameublement, les fournitures, les chaises, les tables, le chalet, les meubles et les appareils.
3. S'abstenir de tout comportement considéré comme dommageable, nuisible, irrespectueux et ayant un effet négatif sur les membres, le personnel et les invités ainsi que sur la propriété du club ou qui crée des tensions et un mauvais environnement pour tous.
4. Être respectueux des droits, de la dignité et du comportement de tous les joueurs, entraîneurs, employés et spectateurs du CTMO.
5. Reconnaître et apprécier les compétences, le talent, le potentiel et le développement des juniors et des autres membres, joueurs et compétiteurs.
6. S'abstenir d'interférer avec les employés du CTMO en ce qui concerne les procédures du club et l'exercice de leurs fonctions.
7. S'abstenir de faire des remarques non professionnelles, désobligeantes ou incendiaires sur le club, ses employés ou toute personne concernée, verbalement ou par des actions.
8. S'abstenir de toute conduite, langage, comportement ou action qui pourrait être considéré comme sexuel ou discriminatoire, harcèlement ou

towards any member, staff, guest or player on MWTC property or premises.

a. Harassment will not be tolerated at the MWTC. Harassment is defined as engaging in a course of vexatious, argumentative comment or conduct that can include passive-aggressive behaviour.

9. Refrain from statements, conduct or behaviour that is reasonable for an individual to interpret as a threat or that would cause harm.
10. Refrain from photographing a club member, employee or volunteer, unless the subject has authorized it.
11. Follow the direction of all club attendants/employees (when present) with regard to court rules, court usage, tennis attire and building maintenance/emergencies.

The MWTC reserves the right to change and update the Code of Conduct at any time, and members are to comply with these changes.

intimidation envers tout membre, employé, invité ou joueur sur la propriété ou les locaux de CTMO.

a. Le harcèlement ne sera pas toléré au CTMO. Le harcèlement est défini comme le fait de s'engager dans une série de commentaires ou de comportements vexatoires et argumentatifs qui peuvent inclure un comportement passif-agressif.

9. S'abstenir de toute déclaration, conduite ou comportement qu'il est raisonnable pour un individu d'interpréter comme une menace ou qui pourrait causer un préjudice.
10. S'abstenir de photographier un membre du club, un employé ou un bénévole, sauf si le sujet l'a autorisé.
11. Suivre les instructions de tous les préposés/employés du club (lorsqu'ils sont présents) en ce qui concerne les règles du club, l'utilisation des terrains, la tenue vestimentaire et l'entretien du bâtiment et les procédures en cas d'urgences.

Le CTMO se réserve le droit de modifier et de mettre à jour le code de conduite à tout moment et les membres doivent s'y conformer.

Traduit avec l'aide de [www.DeepL.com/Translator](http://www.DeepL.com/Translator)